

## TARIFS

### pour l'année scolaire 2019 - 2020

Ces tarifs sont révisables annuellement par le Conseil d'Administration de l'établissement.

#### POUR LE SECONDAIRE

##### Pensions (forfaits indivisibles) :

(ces pensions sont perçues selon un forfait modulé en fonction des trimestres : 40 % au 1<sup>er</sup>, 40 % au 2<sup>ème</sup> et 20 % au 3<sup>ème</sup>).

Interne	1 446 euros
Demi-pension (5 jours)	572 euros
Demi-pension (4 jours)	453 euros

#### POUR LE SUPERIEUR

##### Hébergement :

Le tarif d'une chambre individuelle pour l'année scolaire est de 120 euros par mois pendant 10 mois pour une location du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.

Le tarif d'une chambre à deux lits pour l'année scolaire est de 73 euros par personne et par mois pendant 10 mois pour une location du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.

##### Pensions (forfaits indivisibles) :

(ces pensions sont perçues selon un forfait modulé en fonction des trimestres : 40 % au 1<sup>er</sup>, 40 % au 2<sup>ème</sup> et 20 % au 3<sup>ème</sup>).

Interne – externé (*)	1 310 euros
Demi-pension (5 jours)	572 euros
Demi-pension (4 jours)	453 euros

(\*) A noter la restauration est à la charge de l'étudiant du vendredi soir au dimanche soir.

##### Frais divers :

Participation au frais de reprographie	15 euros par trimestre
--	------------------------